



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 687**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 687 intitulé : *Règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2019* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 19 décembre 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier